

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 26 janvier 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par D. VIALAS - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

**Absent excusé pour raison professionnelle** : J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

**16. Demande de subventions : rénovation intérieure patrimoniale de l'église Saint Jean-Baptiste**

La commune de Marseillan promeut la qualité architecturale sur son territoire grâce à différentes actions de promotion (opération façades) et de communication (journées du patrimoine).

Dans cet esprit, la commune a entrepris la rénovation extérieure de l'Eglise qui concernait la restauration des maçonneries extérieures et la révision des vitraux.

A présent, la rénovation intérieure de l'église apparaît comme un objectif primordial.

Ainsi, nous proposons les travaux suivants :

**TRANCHE 2**

Les travaux de cette tranche 2 concernent :

- La dépose de l'ensemble des tableaux existant dans l'église
- La restauration des peintures murales de la chapelle de la Vierge, de l'abside, de la chapelle du Sacré Cœur et du transept,
- La restauration des toiles marouflées du transept

**TRANCHE 3**

Les travaux de cette tranche 3 concernent :

- La restauration des peintures murales de la chapelle des fonts baptismaux, des collatéraux et celles de la nef,
- La restauration des pièces annexes et de la tribune,
- La reprise des enduits intérieurs du clocher et divers travaux de menuiserie et peinture
- La restauration des menuiseries extérieures
- La reprise de l'installation électrique que les parties restaurées (nef et collatéraux)

Ces travaux pourront se réaliser par le biais de demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL, DETR, Programme Petites villes de demain), la Région (Contrat Bourg centre), le département et Sète Agglopôle Méditerranée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
Etat : DETR	16	84 000
Etat : DSIL	16	84 000
Conseil Régional	16	84 000
Conseil Départemental	16	84 000
Autres : SAM	16	84 000
Commune	20	105 000
TOTAL de l'opération	100	525 000

Il appartient au conseil municipal :

**D'autoriser** M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL), du Conseil régional, du Conseil Départemental et de Sète Agglopôle Méditerranée, étant précisé que les crédits correspondants seront ouverts au budget principal,

**D'autoriser** M. le Maire à rechercher et solliciter l'attribution de subventions complémentaires afin d'assurer le financement de ce projet,

**D'autoriser** M. le Maire à signer tout document se rapportant aux demandes de subventions du projet de rénovation intérieure patrimoniale de l'église Saint Jean-Baptiste.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

### DELIBERE A L'UNANIMITE

**Autorise** M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL), du Conseil régional, du Conseil Départemental et de Sète Agglopôle Méditerranée, étant précisé que les crédits correspondants seront ouverts au budget principal,

**Autorise** M. le Maire à rechercher et solliciter l'attribution de subventions complémentaires afin d'assurer le financement de ce projet,

**Autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant aux demandes de subventions du projet de rénovation intérieure patrimoniale de l'église Saint Jean-Baptiste.

Et ont, les membres présents,  
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

